



ÉNONCE DE QUALITÉ

L'information contenue dans ce document fait référence au processus utilisé dans la création du produit, selon les spécifications du client. Les fichiers source utilisés dans le processus sont considérés "gelés" à une date précise, subséquente à leur création et vérification. Toutes erreurs identifiées après cette date sont documentées mais ne sont pas corrigées. Des erreurs se trouvant dans les fichiers source existeront également dans les produits dérivés à partir de ces fichiers. Toutes erreurs identifiées dans ce produit ne sont pas corrigées afin de s'assurer que le "statut" de ce produit soit conforme à l'infrastructure géographique à partir de laquelle ce produit a été créé.

Produit/Service : - Fichier de correspondances entre les Secteurs de dénombrement (SD) de 1996 (décret de représentation électorale de 1987), et les Circonscriptions électorales fédérales (CÉF) (décret de représentation électorale de 1996)

Fichier en format ASCII.

Fichier source : - Fichier numérique cartographique officiel des SD de 1996, selon le décret de représentation électorale de 1987 (système de coordonnées UTM – système universel transverse de Mercator).

- Fichier numérique cartographique officiel des CÉF de 1996, selon le décret de représentation électorale de 1996 (système de coordonnées UTM – système universel transverse de Mercator).

(Pour un énoncé de qualité détaillé des fichiers cartographiques, prière référer au guide de l'utilisateur des fichiers numériques des limites et fichiers numériques cartographiques de 1996.)

Méthode de dérivation :

1. Le fichier de correspondances fut créé en utilisant les fonctions *Overlay* du système d'information géographique (SIG) ARC/INFO™. À partir du fichier des limites de SD, on a extrait les points représentatifs (coordonnées x, y) des SD, et par la suite superposé ceux-ci aux limites (polygones) des CÉF.
2. Le fichier de correspondances contient 49 361 enregistrements (SD)

concordant avec les codes de CÉF selon le décret de représentation électorale de 1996.

Disposition des enregistrements :

Champ	Taille	Type	Nom du champ	Description
1	8	c	SDidu	Identificateur unique de SD (Rép. 87)
2	5	c	CÉF96idu	Identificateur unique de CÉF (Rép. 96)

SD: Secteur de dénombrement

CÉF: Circonscription électorales fédérales

Exemple: SDidu = 35009251

Description: Province 35: Ontario
CÉF 009: Cambridge
SD : 251

Point représentatif de secteurs de dénombrement (SD) :

Statistique Canada indique un point dans chacun des secteurs de dénombrement (SD) afin d'être en mesure d'attribuer des données agrégées à ce point pour l'extraction, l'analyse de données ou la cartographie statistique. Ce point est appelé le point représentatif de SD. Il représente deux valeurs de coordonnées (x, y) établies selon les méthodes suivantes :

1. Les points représentatifs de SD à l'intérieur de la couverture du fichier du réseau routier sont calculés par une méthode automatisée qui situe le point aux environs du centre du territoire du SD. Si un SD comprend de multiples parties, le point représentatif se situe, lorsque possible, dans la partie comprenant le plus grand nombre de logements privés occupés. Toutefois, dans certains cas, le point représentatif est situé dans la partie ayant le plus vaste territoire.
2. Les points représentatifs des SD à l'extérieur de la couverture du FRR sont placés par un procédé manuel reposant sur une inspection visuelle de la disposition des immeubles et/ou du tracé des rues sur les cartes de référence de SD. Les points représentatifs sont situés, dans la mesure du possible, à l'emplacement ou près de l'emplacement d'une grappe d'immeubles et/ou de rues plus importantes que les autres. En l'absence d'une telle grappe, le point est situé entre deux ou plusieurs grappes. S'il n'y a aucune grappe, le point est placé au centre visuel du SD. Si un SD comprend de multiples parties, le point est situé dans la partie ayant le plus grand nombre de logements. Le point représentatif est habituellement situé dans une partie du territoire du SD.

Nous garantissons que tous les points représentatifs de SD se placeront à l'intérieur du SD approprié lors d'une vérification topologique informatisée. La méthode de dérivation de ces points assure une correspondance intégrale avec l'ensemble des fichiers numériques des limites (c.-à-d. que si les points sont tracés en tant qu'une couche s'ajoutant aux fichiers numériques des limites, les

points tomberont dans le bon polygone des limites).